

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 562-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #364 2004 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR : MODIFICATIONS DES LIMITES DES ZONES 102-1 R, 104-2 I ET ABROGATION DE LA ZONE 104-1 PR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 5 juin 2023, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a adopté le projet de règlement 562-2023 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage #364 2004 et ses amendements en vigueur : Modifications des limites des zones 102-1 R, 104-2 I et abrogation de la zone 104-1 PR ».

Que le règlement 562-2023 a été soumis au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour examen et approbation et qu'un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé portant le numéro 23004-RZ-01-02-2023 a été émis;

Que la délivrance de ce certificat de conformité a pour effet de mettre en vigueur le règlement 562-2023 modifiant le règlement de zonage #364 2004 et ses amendements en vigueur.

Donné à Hébertville, ce 19ième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois.

Sylvain Lemay Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 19 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^{ième} jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois.

Sylvain Lemay Directeur général et greffier-trésorier